

Conseil Municipal du 28 avril 2026 - Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-six, le **28 avril** le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 avril 2026 s'est réuni à la Mairie de Cussac à **18h15**, sous la présidence du Maire, Louis BRUNET

ETAIENT PRESENTS :

Louis BRUNET, Jean-Marie ERIMANTE, Patricia MOUSNIER, Marie-France GUÉNÉ, Jean-Jacques LEVEQUE, Sylvie AUZEMERY, Mathilde CHAULET, Véronique DAUGE, Sandrine PERVERIE, Rémi NEVEUX, André RAVET, Josiane LEFORT

EXCUSE(ES) ayant donné pouvoir : Michel GÉRAUDIE-LAVIALLE, Dominique CHAMBON

ABSENTS (sans procuration) : Didier LALOY

Secrétaire de séance désigné(e) : Véronique DAUGE



POUR VOTE

POINT N°1	Validation du compte rendu de la précédente réunion du 20 avril 2026	POUR	14
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 20 avril 2026.

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

POINT N°2-1	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL <i>RAPPORTEUR PATRICIA MOUSNIER</i>	POUR	14
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Madame MOUSNIER présente le budget primitif 2026 du budget principal :

Section de fonctionnement :

		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits	2 049 133,00 €	1 407 706,00 €
Reports	Restes à réaliser N-1	0,00 €	0,00 €
	Report N-1	0,00 €	1 285 865,23 €
TOTAUX		2 049 133,00 €	2 693 571,23 €

Section d'investissement :

		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits	592 134,72 €	686 930,10 €
Reports	Restes à réaliser N-1	8 000,00 €	0,00 €
	Report N-1	86 795,38 €	0,00 €
TOTAUX		686 930,10 €	686 930,10 €

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- adopte le budget primitif de l'exercice 2026 du budget principal, par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement, sans vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- autorise le Maire à effectuer tout virement de crédits nécessaire, sans limitation à l'intérieur des chapitres, dans la limite de 7,50 % entre chapitres de la section de fonctionnement (à l'exclusion des dépenses de personnel) et 7,50 % entre chapitres de la section d'investissement ;
- autorise le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

POINT N°2-2	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ASSAINISSEMENT <i>RAPPORTEUR PATRICIA MOUSNIER</i>	POUR	14
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Madame MOUSNIER présente le budget primitif 2026 du budget Assainissement :

Section d'exploitation :

		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits	267 026,52 €	78 942,00 €
Reports	Restes à réaliser N-1	0,00 €	0,00 €
	Report N-1	0,00 €	188 084,52 €
TOTAUX		267 026,52 €	267 026,52 €

Section d'investissement :

		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits	290 164,44 €	235 734,72 €
Reports	Restes à réaliser N-1	20 000,00 €	0,00 €
	Report N-1	0,00 €	74 429,72 €
TOTAUX		310 164,44 €	310 164,44 €

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- adopte le budget primitif de l'exercice 2026 du budget assainissement, par chapitre en section d'exploitation et d'investissement, sans vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- autorise le Maire à effectuer tout virement de crédits nécessaire, sans limitation à l'intérieur des chapitres, dans la limite de 7,50 % entre chapitres de la section d'exploitation (à l'exclusion des dépenses de personnel) et 7,50 % entre chapitres de la section d'investissement ;
- autorise le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

POINT N°2-3	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET LOTISSEMENT LES NÉNUPHARS DE LA JALADE <i>RAPPORTEUR PATRICIA MOUSNIER</i>	POUR	14
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Madame MOUSNIER présente le budget primitif 2026 du budget Lotissement Les Nénuphars de la Jalade :

Section de fonctionnement :

		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits	62 216,02 €	62 216,02 €
Reports	Restes à réaliser N-1	0,00 €	0,00 €
	Report N-1	0,00 €	0,00 €
TOTAUX		62 216,02 €	62 216,02 €

Section d'investissement :

		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits	80 715,02 €	60 715,02 €
Reports	Restes à réaliser N-1	0,00 €	0,00 €
	Report N-1	0,00 €	70 133,20 €
TOTAUX		80 715,02 €	130 848,22 €

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- adopte le budget primitif de l'exercice 2026 du budget Lotissement Les Nénuphars de la Jalade, par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement, sans vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- autorise le Maire à effectuer tout virement de crédits nécessaire, sans limitation à l'intérieur des chapitres, dans la limite de 7,50 % entre chapitres de la section de fonctionnement (à l'exclusion des dépenses de personnel) et 7,50 % entre chapitres de la section d'investissement ;
- autorise le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

POINT N°3	<u>RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION</u>	POUR	14
	<u>DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES</u>	CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : DECIDE qu'au titre de l'article L.2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations.

Article 2 : PROCEDE à l'élection des représentants du conseil municipal à la commission de contrôle des listes électorales.

Article 3 : DIT que sont élus à la commission de contrôle des listes électorales :

- pour la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :

Titulaires	Suppléants
AUZEMERY Sylvie	LALOY Didier
PERVERIE Sandrine	CHAULET Mathilde
NEVEUX Rémi	DAUGE Véronique

- pour la liste du groupe d'opposition :

Titulaires	Suppléants
RAVET André	CHAMBON Dominique
LEFORT Josiane	

POINT N°4	DESIGNATION DU REFERENT ENEDIS
--------------	--------------------------------

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner un élu en charge des questions relatives à la distribution de l'électricité en situation de crise.

Cet élu municipal aura vocation à devenir l'interlocuteur privilégié d'ENEDIS.

Il proposer Monsieur Jean-Marie ERIMANTE en qualité d'élus référent auprès d'ENEDIS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de Monsieur Jean-Marie ERIMANTE en qualité d'élus référent auprès d'ENEDIS.

Sans d'autres questions, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h15.

Vu pour mise à disposition à toute personne qui en demandera communication, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-26 du CGCT.

Le Maire,
Louis BRUNET

Le secrétaire de séance,
Véronique DAUGE

